

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 18 mars 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Délibération n° 2022-49

Objet de la délibération : Délibération relative à une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental du Var et du Conseil Régional SUD PACA pour l'élaboration de projets de servitudes de passage et d'aménagement avec des particuliers dans le cadre du programme de travaux PIDAF 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mars, à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal

Absents excusés : GIULIANO Jérémy donne procuration à BREMOND Didier, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal

Secrétaire de Séance : Madame Nicole RULLAN

Monsieur Ollivier ARTUPHEL expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'Agglomération au bureau communautaire ;

VU la délibération de principe n° 2022-11 du Bureau Communautaire du 24 janvier 2022 autorisant la Communauté d'Agglomération Provence Verte à solliciter une aide financière via le dispositif 8.3.1 du programme de développement Rural de la Région SUD PACA relative à la défense de la forêt contre l'incendie pour le programme de travaux DFCI 2022 ;

VU les statuts de l'Agglomération Provence Verte, notamment ses compétences en matière de forêt et plus spécifiquement sa compétence en matière de la lutte contre les incendies ;

CONSIDERANT les deux PIDAF en vigueur sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (le PIDAF du Pays Brignolais et le PIDAF Sainte Baume Mont Aurélien), documents contractuels et pluriannuel issus d'une volonté intercommunale qui a pour objectif la protection et l'aménagement des forêts contre l'incendie ;

Communauté d'Agglomération Provence Verte – Délibération n° 2022-49 du Bureau communautaire du 18 mars 2022

CONSIDERANT que dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), il est demandé de mettre en œuvre des servitudes de passage et d'aménagement avec les propriétaires privés afin de pérenniser les ouvrages de Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI) ;

CONSIDERANT que dans le programme 2022 de travaux envisagés, il est nécessaire d'établir une servitude de passage et d'aménagement sur les pistes visées dans le tableau ci-dessous :

Massif	Commune (s)	Identifiant	Nom de l'ouvrage	Linéaire à sécuriser En km
CENTRE SUD	SAINTE ANASTASIE	T60 T59	LES RIBAS L'ORATOIRE	2,00
CENTRE SUD	ROCBARON	T88	LIMBAUD	1,50
CENTRE SUD	BRIGNOLES VINS	M134	SAINT CHRISTOPHE	2,40
NORD OUEST	COTIGNAC	N85	COLLOGUES	0,76
NORD OUEST	LE VAL BRAS	O10	CHÂTEAU RENARD	1,07
NORD OUEST	OLLIERES	R34	BEAUVILLARD	1,30
NORD OUEST	OLLIERES	R38	LES RABINEAUX	1,50
NORD OUEST	POURRIERES	R16	ARBORETUM	0,90
NORD OUEST	POURRIERES POURCIEUX	R46	LONGAGNE	0,90
NORD OUEST	OLLIERES	R29	LES SELVES	3,70
SUD OUEST	PLAN D AUPS	S89	LA COUTRONNE	1,20
SUD OUEST	TOURVES ROUGIERS	S22	MONSIEUR AUBERT	2,65
SUD OUEST	BRIGNOLS GAREOULT	S6	CAMBARET	1,10
SUD OUEST	POURCIEUX SAINT MAXIMIN	S68 S62	L AURELIENNE	3,20
CENTRE NORD	ENTRECASTEAUX	N715	PLAN PEYREGOUS	1,20
Linéaire total objet des projets de servitudes (en km)				25,38

Au total ce travail permettra de stabiliser 140 ha de pare feu et 46.50 km de piste du maillage DFCI sur le territoire de l'Agglomération Provence Verte ;

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Etudes : Servitudes DFCI	60 630,00 €	Conseil Régional PACA (40 %)	24 252 €
		Conseil Départemental VAR (40 %)	24 252 €
		Autofinancement (20%)	12 126 €
Total HT	60 630,00 €	Montant total HT	60 630,00 €

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- d'approuver les projets de servitudes présentés, pour un montant total HT de 60 630.00 €,
- de solliciter le soutien financier d'une part auprès du Conseil Régional PACA correspondant à 40% du montant HT du projet soit 24 252 €, et d'autre part auprès du Conseil Départemental VAR correspondant à 40% du montant HT du projet soit 24 252 €,

Communauté d'Agglomération Provence Verte – Délibération n° 2022-49 du Bureau communautaire du 18 mars 2022

- de s'engager à apporter son autofinancement correspondant à 20 % du montant HT du projet soit 12 126 €,
- de donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à ce projet.

Les crédits seront inscrits au Budget principal 2022 de la Communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 18 mars 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND